

# Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 10.07.2023

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Code du produit: SF10287

### Identification du produit :

Nom commercial Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //  
Usage Agent de nettoyage

### Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Inveritas GmbH  
Ragazerstrasse 17  
CH-7303 Mastrils  
Tel: 078 663 14 33

info@inveritas.ch

Numéro d'urgence national : 145 (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

### Informations pour les utilisateurs concernant :

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

###### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

###### Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

###### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

###### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

###### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

###### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: 10 - 25 °C  
Durée de stockage maximale: 12 mois  
Protéger des radiations solaires directes. Protéger contre: Gel.

##### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME 8 h	
		20	98		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse; /g créatinine)	150 mg/g	U	c, b

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	950 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	175 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1650 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	52 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylque d'éthylène-glycol			
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	89 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	663 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	426 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	44,5 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	246 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	98 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	13,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	123 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	49 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	38 mg/kg p.c./jour

147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	44 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		Valeur
Milieu environnemental			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol		
Eau douce			0,96 mg/l
Eau de mer			0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce			3,6 mg/kg
Sédiment marin			2,9 mg/kg
Intoxication secondaire			380-720 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			580 mg/l
Sol			0,63 mg/kg
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts		
Eau douce			0,24 mg/l
Eau de mer			0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce			5,45 mg/kg
Sédiment marin			0,545 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			10000 mg/l
Sol			0,946 mg/kg
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol		
Eau douce			8,8 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			9,1 mg/l
Eau de mer			0,88 mg/l
Sédiment d'eau douce			34,6 mg/kg
Sédiment marin			3,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			463 mg/l
Sol			3,13 mg/kg
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts		
Eau douce			0,0135 mg/l
Eau de mer			0,00135 mg/l
Sédiment d'eau douce			1 mg/kg
Sédiment marin			0,1 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			3000 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

### Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): < 12 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

#### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): < 12 %

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 1 de 15

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

UFI: 24CF-MYNP-3F9R-UCEQ

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: ServFaces GmbH  
Rue: Breitscheidstr. 78  
Lieu: D-01237 Dresden  
Téléphone: +49 (0) 800 724 1903  
e-mail: info@servfaces.de  
Interlocuteur: Jörg Reents Téléphone: +49 (0) 800 724 1903  
e-mail: info@servfaces.de  
Internet: www.servfaces.de  
Service responsable: Giftinformationszentrum Mainz / 24h Deutsch & Englisch

**Fournisseur**

Société: Inveritas GmbH  
Rue: Ragazerstrasse 17  
Lieu: CH-7303 Mastrils  
Téléphone: 0041 78 663 14 33  
e-mail: info@inveritas.ch  
Service responsable: 145 (24h erreichbar, Tox Info Suisse, Zürich; für Anrufe aus der Schweiz, Auskünfte auf Deutsch, Französisch und Italienisch)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 2 de 15

**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			5 - < 10 %
	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2; H225 H319			
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts			1 - < 5 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			1 - < 5 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H332 H302 H315 H319			
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts			1 - < 5 %
	931-296-8		01-2119488533-30	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 3 de 15

## Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	alcool éthylique, éthanol	5 - < 10 %
		par inhalation: CL50 = > 51 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 15800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10470 mg/kg Eye Irrit. 2; H319: >= 50 - 100	
68891-38-3	500-234-8	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4100 mg/kg	
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	1 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 1000 - 2000 mg/kg; par voie orale: ATE 1200 mg/kg	
147170-44-3	931-296-8	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	1 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	

## Étiquetage du contenu conformément au ORRChim

< 5 % agents de surface anioniques, < 5 % agents de surface amphotères, < 5 % agents de surface non-ioniques, agents de conservation (2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one, Methylisothiazolinone).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

## Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires: Consulter un médecin.

## Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

## Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter un médecin en cas de malaise.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 4 de 15

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

#### **Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

##### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

##### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage: 10 - 25 °C

Durée de stockage maximale: 12 mois

Protéger des radiations solaires directes. Protéger contre: Gel.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 5 de 15

Agent de nettoyage

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME 8 h	
		20	98		VLE courte durée	
64-17-5	Ethanol	500	960		VME 8 h	
		1000	1920		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse; /g créatinine)	150 mg/g	U	c, b

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 6 de 15

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	alcool éthylique, éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1900 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	114 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	950 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2750 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	175 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1650 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	52 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	15 mg/kg p.c./jour
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	89 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	663 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	426 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	44,5 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	246 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	75 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	98 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	13,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	123 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	3,2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	49 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	38 mg/kg p.c./jour
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	44 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 7 de 15

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance		Valeur
Milieu environnemental			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol		
	Eau douce		0,96 mg/l
	Eau de mer		0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce		3,6 mg/kg
	Sédiment marin		2,9 mg/kg
	Intoxication secondaire		380-720 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		580 mg/l
	Sol		0,63 mg/kg
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts		
	Eau douce		0,24 mg/l
	Eau de mer		0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce		5,45 mg/kg
	Sédiment marin		0,545 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10000 mg/l
	Sol		0,946 mg/kg
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol		
	Eau douce		8,8 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)		9,1 mg/l
	Eau de mer		0,88 mg/l
	Sédiment d'eau douce		34,6 mg/kg
	Sédiment marin		3,46 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		463 mg/l
	Sol		3,13 mg/kg
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts		
	Eau douce		0,0135 mg/l
	Eau de mer		0,00135 mg/l
	Sédiment d'eau douce		1 mg/kg
	Sédiment marin		0,1 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		3000 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition



## Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

## Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 8 de 15

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Utilisation de vêtements de protection.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	clair vert	
Odeur:	fruité	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		(Ethanol) 78 °C
Inflammabilité:		non applicable
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Point d'éclair:		*) 47 °C
Température d'auto-inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		9,6
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:		miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité de vapeur relative:		non déterminé

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

**Information supplémentaire**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 9 de 15

Seuil olfactif: non déterminé

\*) Ethanol 10 pds %, en solution aqueuse

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.4. Conditions à éviter**Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.  
Protéger des radiations solaires directes. Protéger contre: Gel.**10.5. Matières incompatibles**

Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
	orale	DL50 10470 mg/kg	Rat	Producteur	OCDE 401
	cutanée	DL50 > 15800 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 51 mg/l	Rat	Producteur	OCDE 403
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts				
	orale	DL50 4100 mg/kg	Rat	Producteur	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 1000 - 2000 mg/kg	Lapin	Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Producteur	

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 10 de 15

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 11 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	alcool éthylique, éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	11200	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	275 mg/l	96 h	Chlorella vulgaris	Producteur OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	5012	48 h	Ceriodaphnia spec	Producteur
	Toxicité pour les algues	NOEC	280 mg/l	7 d	Lemma gibba	Producteur OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	9,6 mg/l	9 d	Ceriodaphnia spec	Producteur
68891-38-3	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	7,1 mg/l	96 h	Piscis	Producteur
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	7,5 mg/l	96 h	Algae	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	7,4 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
	Toxicité pour les algues	NOEC	0,95 mg/l	3 d	Algae	Producteur OCDE 201
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1474	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1840	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Producteur
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1550	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 100	21 d	Danio rerio	Producteur
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	100 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1,11	96 h	Tête de boule	Producteur OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	2,4 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	Producteur DIN 38412 / partie 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur OCDE 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,135	37 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Producteur OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC	0,6 mg/l	3 d	Skeletonema costatum	Producteur
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	0,3 mg/l	3 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Producteur OCDE 211

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 12 de 15

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
64-17-5	alcool éthylique, éthanol				
		OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	97 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol				
		OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	90 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., inner salts				
		OCDE 301B	92 %	28	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
		OCDE 311	80 - 90%	60	Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	alcool éthylique, éthanol	- 0,31
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,81

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
147170-44-3	1-Propanaminium, 3-amino-N-(carboxyméthyl)-N,N-diméthyl-, N-C8-18 (even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	71		

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités



**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 13 de 15

comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**Information supplémentaire**

Aucune marchandise de la classe 3 conformément à ARD/RID chapitre 2.2.3.1.1. (Inflammabilité non-continue).

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 14 de 15

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): &lt; 12 %

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV):

&lt; 12 %

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Multi-Clean PLUS // MCP-5010 //**

Date de révision: 08.05.2023

Code du produit: SF10287

Page 15 de 15

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*